

AUTOCALL TRIMESTRIEL LUXE DECREMENT OCTOBRE 2025

- Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- Code ISIN : FR0014012IZ9
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans environ* (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation :** Du 19/09/2025 au 31/10/2025 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/10/2025.
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions.
- Éligibilité: Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel « PERIn »)⁽²⁾.
- Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel



^{*} La maturité exacte du produit est de 10 ans, 1 mois et 19 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 02/09/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 (code ISIN : DE000SL0KUJ2). Le remboursement du produit « Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**. En cas de baisse de plus de 50% (exclu) de l'indice par rapport à son Niveau de Référence⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽²⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'indice par rapport à son Niveau de Référence⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽²⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,94%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,84%).

- Un remboursement du capital à l'échéance⁽²⁾ si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽²⁾.
 Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du trimestre 4 au trimestre 39, si, à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (voir tableau en page 4).
- Un objectif de gain fixe plafonné à 2,55% par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025 en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 73% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,94%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,84%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025 » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 », soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/10/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des trimestres 4 à 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 2,55% par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 9,94%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 8,84%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 73% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré d'un gain de 2,55% par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025, soit une valeur de remboursement de 202,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 7,27%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,19%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ sera donc positif ou nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ supérieur ou égal à -1,00%.
- Un point d'entrée optimisé (le « Niveau de Référence ») correspondant au cours de clôture de l'indice le plus bas enregistré entre les cours de clôture du 29 août 2025 et du 31 octobre 2025.

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres environ.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 9,94%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 8,84%).
- L'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Toutes choses égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 sera accélérée
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Plus le produit s'approche de la date de constatation finale, plus la valeur du produit est sensible à une faible variation du niveau final de l'indice autour du seuil de 50% par rapport à son Niveau de Référence.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le cours de clôture de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 est observé le 29 août 2025 et le 31 octobre 2025.

Le Niveau de Référence de l'indice est alors égal au cours de clôture le plus bas identifié entre les 2 cours de clôture ci-avant mentionnés.

Exemple illustratif:

Les cours ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des cours qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates d'observation	29/08/2025	31/10/2025
Cours de clôture de l'indice (en points)	813,51	835,56

Dans cet exemple, le cours de clôture le plus bas constaté aux 2 dates citées, correspond à celui du 29 août 2025, soit un cours de 813,51 points. Il s'agit alors du Niveau de Référence retenu pour l'indice dans cet exemple.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du trimestre 4 au trimestre 39, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (défini en pourcentage du Niveau de Référence de l'indice), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

Le capital initial + **Un gain de 2,55% par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025** (Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 9,94% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 8,84%)

Le Seuil de Remboursement Anticipé baisse de 0,75% tous les trimestres, des trimestres 4 à 39.

Trimestre	4	5	6	7	•••	36	37	38	39
Seuil de Remboursement Anticipé	100%	99,25%	98,50%	97,75%		76%	75,25%	74,50%	73,75%

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

(9) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 31/10/2035), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son Niveau de Référence.

CAS FAVORABLE:

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 73% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit $^{(1)}$ le 07/11/2035:

Le capital initial

Un gain de 2,55% par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025, soit un gain de 102,00%

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ de 7,27%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,19%)

CAS MÉDIAN:

Si le niveau de l'indice est inférieur à 73% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur recoit⁽¹⁾ le 07/11/2035:

Le capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%)

CAS DÉFAVORABLE:

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 07/11/2035:

La Valeur Finale⁽³⁾ de l'indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice (Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ inférieur ou égal à -6,68%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -7,61%)

(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à son Niveau de Référence.

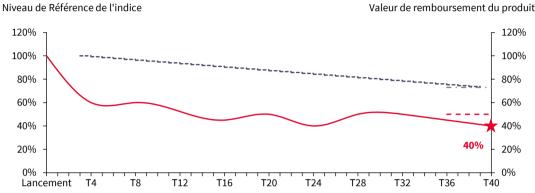
⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

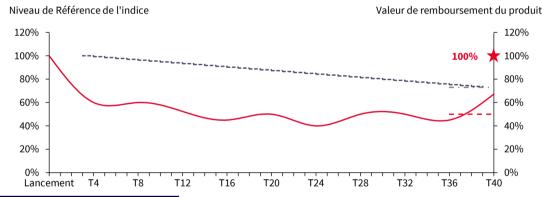
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



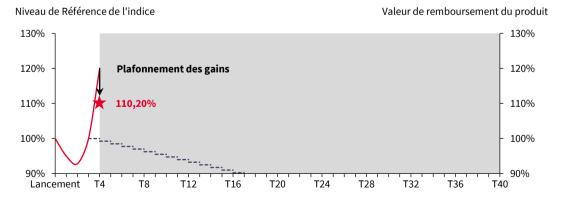
SCÉNARIO DÉFAVORABLE MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



SCÉNARIO MÉDIAN MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



SCÉNARIO FAVORABLE MARCHÉ HAUSSIER À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 39, le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, l'indice est en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence (soit -60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, la Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice⁽³⁾, soit -8.74%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -9.65%.
- Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 39, le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de 32,75% par rapport à son Niveau de Référence et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital et en dessous du seuil de versement du gain à l'échéance. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,88% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4

- À l'issue du trimestre 4, à la date de constatation trimestrielle, l'indice est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +20% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 2,55% par trimestre écoulé depuis le 31 octobre 2025, soit 110,20% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 9,94%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 8,84%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 19,47% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Niveau de Référence.

(3) Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

(4) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à son

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE LUXURY GOODS & UPSCALE LEISURE SELECTION DECREMENT 50

L'indice **Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50** (ci-après « l'Indice Sous-jacent ») (Code ISIN : DE000SL0KUJ2) est un indice de marché actions administré par Solactive AG dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Solactive AG. Il a été lancé le 24 octobre 2023 à un niveau de 872 points d'indice.

L'indice suit la performance d'un panier fixe de 10 actions mondiales dans le secteur du luxe. Les actions qui composent l'indice sont équipondérées.

Cet indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.** De ce fait, les dividendes effectivement distribués par les actions du panier sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice sera réduite (respectivement augmentée). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance de cet indice est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice **Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50** sera accélérée.

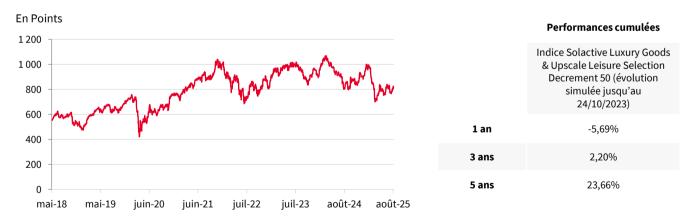
Pour illustrer l'impact du prélèvement forfaitaire en prenant l'indice de référence du marché actions Europe, l'Euro Stoxx 50, si l'on ramenait ce dernier au niveau de **l'Indice Sous-jacent** à la date du 22/08/2025, soit à 809,68 points, le niveau historique moyen annuel des dividendes distribués par les composantes de l'Euro Stoxx 50 sur les 10 dernières années représenterait 17,84 points d'indice (source : Bloomberg SX5ED Index à fin 2024) à comparer aux 50 points d'indice du prélèvement forfaitaire de **l'Indice Sous-jacent**. Cet écart de prélèvement de 32,16 points d'indice induirait une sous-performance théorique de 3,97% la première année.

À noter que l'Euro Stoxx 50 a été utilisé comme exemple pour se cantonner à un indice de référence notoire avec des données publiques. Nous attirons l'attention de l'investisseur sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant **l'Indice Sous-jacent** et réinvestis.

Les dividendes passés ont trait à des périodes passées et ne constituent pas une prévision des dividendes futurs.

Pour de plus amples informations sur l'indice, veuillez consulter le site : https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0KUJ2 ou alternativement des médias externes tels que : https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLGUL50-SOD-AR-50-INDEX--163366729/cotations/

ÉVOLUTION DE L'INDICE SOLACTIVE LUXURY GOODS & UPSCALE LEISURE SELECTION DECREMENT 50 (ÉVOLUTION SIMULÉE JUSQU'AU 24/10/2023)



Évolution de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 (évolution simulée jusqu'au 24/10/2023)

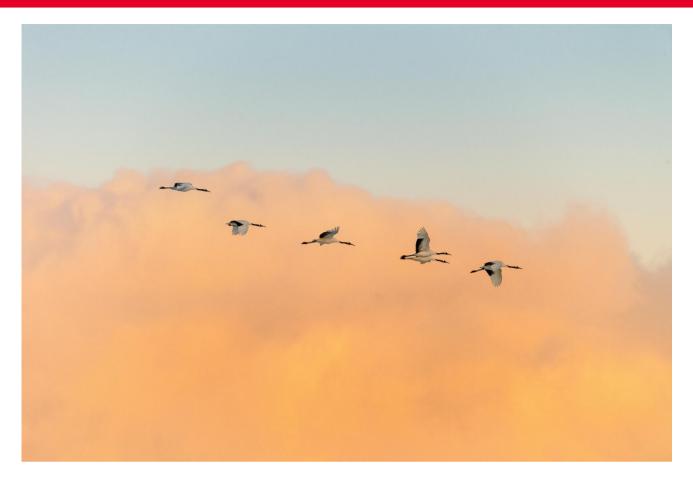
L'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 a été lancé le 24 octobre 2023. Toutes les données précédant le 24 octobre 2023 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source: Bloomberg, au 31/08/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

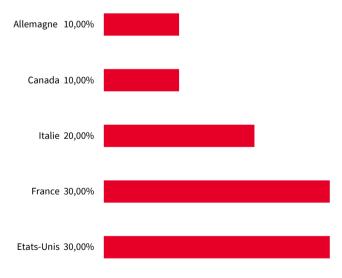
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

COMPOSITION DE L'INDICE



Nom	Ticker Bloomberg	Poids
Estee Lauder Companies Inc	EL UN	10,00%
Hermes International SCA	RMS FP	10,00%
Lululemon Athletica Inc	LULU UW	10,00%
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	MC FP	10,00%
Marriott International Inc	MAR UW	10,00%
Moncler SpA	MONC IM	10,00%
Dr Ing hc F Porsche AG	P911 GY	10,00%
Kering SA	KER FP	10,00%
Ferrari NV	RACE IM	10,00%
Royal Caribbean Cruises	RCL UN	10,00%

Source: Bloomberg, au 31/08/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Туре	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 02/09/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0014012IZ9
Sous-jacent	Indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 (Code ISIN: DE000SL0KUJ2, Code Bloomberg: SOLGUL50 Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).
Protection du capital	Pas de protection du capital.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 19/09/2025 au 31/10/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/10/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	19/09/2025
Dates de détermination du Niveau de Référence	29/08/2025; 31/10/2025
Dates de constatation trimestrielle	$\begin{array}{c} 02/11/2026~;~01/02/2027~;~30/04/2027~;~02/08/2027~;~02/11/2027~;~31/01/2028~;~02/05/2028~;~31/07/2028~;~31/10/2028~;~31/01/2029~;~31/01/2029~;~31/01/2030~;~31/07/2030~;~31/07/2030~;~31/10/2030~;~31/01/2031~;~31/07/2031~;~31/07/2031~;~31/07/2031~;~31/07/2031~;~31/07/2031~;~31/01/2031~;~02/02/2032~;~30/04/2032~;~02/08/2032~;~02/11/2032~;~31/01/2033~;~01/08/2033~;~31/10/2033~;~31/01/2034~;~31/07/2034~;~31/01/2034~;~31/01/2035~;~30/04/2035~;~31/07/2035~;~31/10/2035~$
Dates de remboursement anticipé automatique	$09/11/2026\ ;\ 08/02/2027\ ;\ 07/05/2027\ ;\ 09/08/2027\ ;\ 09/11/2027\ ;\ 07/02/2028\ ;\ 09/05/2028\ ;\ 07/08/2028\ ;\ 07/08/2028\ ;\ 07/11/2028\ ;\ 07/02/2029\ ;\ 08/05/2029\ ;\ 07/08/2029\ ;\ 07/11/2029\ ;\ 07/02/2030\ ;\ 08/05/2030\ ;\ 07/08/2030\ ;\ 07/11/2030\ ;\ 07/02/2031\ ;\ 08/05/2031\ ;\ 07/08/2031\ ;\ 07/08/2031\ ;\ 09/05/2031\ ;\ 09/05/2033\ ;\ 09/05/2033\ ;\ 09/05/2033\ ;\ 09/05/2033\ ;\ 07/11/2033\ ;\ 07/02/2033\ ;\ 07/02/2035\ ;\ 08/05/2035\ ;\ 07/08/2035\ ;\ 07/0$
Date d'échéance	07/11/2035
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 19/09/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment ·

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sousjacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité: Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi. **Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de

l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières

(bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuyé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes: Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché: Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s): Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le

produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person"): Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. transferes sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que definie par la Regulation S) a ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorise. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)⁽¹⁾ de la Regulation S; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)⁽¹⁾(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre

Avertissement de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le "Concédant de licence"), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformitereglementation/informations-utiles/reclamation-client/



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris Société anonyme au capital de 981 475 408,75 euros au 24 juillet 2025

Numéro SIRET : 552 120 222 00013 Numéro APE : 651C ADEME : FR231725_01YSGB

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

